

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **AB Science**

Société anonyme  
au capital de 581 244,97 €

3 avenue George V  
75008 Paris

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

29 rue du Pont - CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Audit et Conseil Union**

### **Commissaire aux comptes**

17 bis rue Joseph de Maistre  
75876 Paris Cedex 18

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **AB Science**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société AB Science

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Science relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 2.4 « Autres créances » et 4.16 « Passif éventuel » de l'annexe des comptes annuels concernant respectivement l'appréciation des montants recouvrables des créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2020 à 2023 et le passif éventuel lié au crédit d'impôt au titre de l'exercice 2019.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Évaluation des factures non parvenues relatives aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques**

#### ***Risque identifié***

Dans le cadre du développement de ses produits, la société réalise des essais cliniques en collaboration avec des centres de recherche clinique sur de nombreux sites en France et à l'international.

Le paragraphe « Créances et dettes » de la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique et est enregistrée en facture non parvenue.

Le risque porte sur le suivi des essais cliniques en cours et l'avancement des traitements des patients à la date de clôture des comptes ainsi que sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur dans ces éléments conduirait à une mauvaise évaluation des charges de recherche et de développement du compte de résultat.

Nous avons considéré l'évaluation des factures non parvenues relatives aux essais cliniques comme étant un point clé de l'audit compte tenu de la complexité de la méthode d'estimation des coûts à la clôture de l'exercice.

#### *Réponse apportée*

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure de lancement des études cliniques, des procédures d'autorisation des engagements de dépenses et du processus de suivi des coûts cliniques liés à chaque étude.

Nous avons également :

- analysé les engagements en cours au travers de la revue des principales études cliniques et réalisé les travaux suivants :
  - contrôle arithmétique du calcul des factures non parvenues ;
  - test de la facturation des centres de recherche clinique;
  - rapprochement du fichier de synthèse de calcul des factures non parvenues avec les données des centres de recherche ;
  - analyse de l'évolution des engagements et des factures non parvenues relatifs aux études arrêtées.
- contrôlé l'application de l'extourne des anciennes factures non parvenues selon la méthode établie par le groupe ;
- examiné les dossiers relatifs aux litiges en cours et les opinions des avocats en charge quant aux risques à provisionner, notamment au regard des dettes accumulées

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes annuels, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect dans un délai

compatible avec l'émission du présent rapport compte-tenu de la transmission tardive par la direction de votre société des comptes annuels au format d'information électronique unique défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 au sein du rapport financier annuel mentionné au 1 de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AB Science par l'Assemblée générale du 28 juin 2017 pour le cabinet Audit et Conseil Union et du 27 juin 2021 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Audit et Conseil Union était dans la 7<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 3<sup>ème</sup> année, dont respectivement sept et trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit [ou autre terminologie retenue par la société pour désigner le comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 mai 2024

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Virginie**  
**PALETHORPE**

Signature numérique  
de Virginie  
PALETHORPE  
Date : 2024.05.17  
16:40:04 +02'00'

Virginie Palethorpe  
Associée

**Audit et Conseil Union**  
**Membre de Kreston International**

DocuSigned by:  
*Ali Smaili*  
A4C25C0FBE65481...

Ali Smaili  
Associé

## 5.3.1 Compte sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023

## 5.3.1.1 Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF (en euros)	Brut	Amortis. et provisions	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 169 473	2 005 646	1 163 827	1 303 915
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>3 176 889</b>	<b>2 013 062</b>	<b>1 163 827</b>	<b>1 303 915</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	450 609	407 637	42 972	62 502
Autres immobilisations corporelles	589 386	383 672	205 713	249 947
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>1 039 995</b>	<b>791 309</b>	<b>248 685</b>	<b>312 449</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330	171 330		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	51 800		51 800	51 800
Autres immobilisations financières	84 430		84 430	73 752
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>307 559</b>	<b>171 330</b>	<b>136 230</b>	<b>125 552</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4 524 443</b>	<b>2 975 701</b>	<b>1 548 743</b>	<b>1 741 916</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 440		1 440	102 694
Stocks d'en-cours de production de biens	409 892	165 516	244 376	294 867
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	338 325	248 088	90 237	58 257
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>749 657</b>	<b>413 604</b>	<b>336 053</b>	<b>455 818</b>
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	248 913	12 749	236 164	160 680
Autres créances	16 286 335	241 710	16 044 626	12 567 172
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>16 535 248</b>	<b>254 459</b>	<b>16 280 790</b>	<b>12 727 852</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 007 249		3 007 249	4 002 466
Disponibilités	3 058 959		3 058 959	3 209 660
Charges constatées d'avance	684 777		684 777	367 612
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>6 750 985</b>		<b>6 750 985</b>	<b>7 579 738</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>24 330 891</b>	<b>668 063</b>	<b>23 662 828</b>	<b>20 763 408</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	184 815		184 815	221 982
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	8 733		8 733	188 769
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>28 753 881</b>	<b>3 643 763</b>	<b>25 110 118</b>	<b>22 916 075</b>

## AB SCIENCE – Rapport Financier Annuel 2023

<b>PASSIF</b> (en euros)	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social dont versé 581 245	581 245	531 995
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	265 454 751	242 703 949
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(274 087 143)	(258 355 623)
<b>Résultat de l'exercice</b>	(13 275 253)	(15 731 519)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>(21 326 399)</b>	<b>(30 851 199)</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(21 326 399)</b>	<b>(30 851 199)</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	10 196 600	10 196 600
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>10 196 600</b>	<b>10 196 600</b>
Provisions pour risques	486 508	582 019
Provisions pour charges	479 777	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>671 285</b>	<b>582 019</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		7 969 248
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 505 397	12 781 290
Emprunts et dettes financières divers	260 179	3 082 684
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>18 765 576</b>	<b>23 833 222</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 069 370	12 234 800
Dettes fiscales et sociales	4 524 085	4 903 701
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	289 785	1 079 458
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>15 883 240</b>	<b>18 217 959</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>34 348 817</b>	<b>42 051 181</b>
Écarts de conversion passif	919 816	937 474
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 110 118</b>	<b>22 916 075</b>

## 5.3.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2023

(en euros)	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	963 705	946 361
Production vendue de services	6 787	11 917
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>970 492</b>	<b>958 278</b>
Production stockée	(160 626)	431 842
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	16 167	52 817
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 367 904	532 655
Autres produits	1 403 860	96 926
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 597 796</b>	<b>2 072 518</b>
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises et droits de douane		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	263 517	346 615
Variation de stock matières premières et approvisionnement	111 915	(41 331)
Autres achats et charges externes	6 988 535	10 093 553
<b>TOTAL charges externes :</b>	<b>7 363 967</b>	<b>10 398 837</b>
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	145 049	159 538
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	6 584 845	7 001 371
Charges sociales	2 615 777	2 525 513
<b>TOTAL charges de personnel :</b>	<b>9 200 621</b>	<b>9 526 884</b>
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	548 406	376 273
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	68 502	262 460
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 387 525	220 000
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>	<b>2 004 433</b>	<b>858 733</b>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	560 221	399 632
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>19 274 291</b>	<b>21 343 623</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(15 676 495)</b>	<b>(19 271 105)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	340 949	2 567
Reprises sur provisions et transferts de charges	188 769	20 034
Différences positives de change	285 940	440 175
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>815 659</b>	<b>462 776</b>
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	45 900	189 787
Intérêts et charges assimilées	1 485 451	528 712
Différences négatives de change	23 546	366 738
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 554 896</b>	<b>1 085 238</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(739 237)</b>	<b>(622 462)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(16 710 732)</b>	<b>(19 893 568)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 822	407 476
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 100 000
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 822</b>	<b>1 507 476</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 105	1 252 931
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		100 000
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>16 105</b>	<b>1 352 931</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(14 283)</b>	<b>154 546</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(3 154 763)	(4 007 503)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 415 277</b>	<b>4 042 769</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>17 690 529</b>	<b>19 774 289</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(13 275 253)</b>	<b>(15 731 519)</b>

### 5.3.1.3 Annexes aux comptes sociaux

#### NOTE 1 : ANNEXE COMPTES SOCIAUX

##### Note 1.1 : Historique et présentation

AB Science est une société française spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation de molécules thérapeutiques de synthèse pour des pathologies à

fort besoin médical, dans les maladies du système nerveux central, les cancers, et les maladies inflammatoires.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en k€).

	De 07/2001 à 31/12/2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Total
Augmentation de capital	416	24	84	7	1	49	581
Augmentation de la prime d'émission	206 301	9 715	22 539	4 145	4	22 751	265 455
TOTAL	206 717	9 739	22 623	4 152	5	22 800	266 036
Crédit d'impôt recherche	54 652	4 122	3 248	3 871	4 008	3 450	73 351
Perte de l'exercice	213 582	17 308	14 809	12 655	15 732	13 275	287 361
Frais de recherche sous-traités	166 928	11 316	7 555	5 825	7 394	3 155	202 173
Frais de personnel	89 405	9 327	8 663	9 193	9 527	9 201	135 316

##### Note 1.2 : Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

###### Note 1.2.1 : Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- la capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- 

- l'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.

- la disponibilité du Personnel (départ de la société, maladie...).

- les recours et contentieux liés aux brevets.

###### Note 1.2.2 : Financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche.

- des aides et subventions versées par des organismes finançant la recherche scientifique en France.

- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 3.450 k€ au titre de l'année 2023.

- les revenus d'exploitation du Masitinib en médecine vétérinaire

##### Note 1.3 : Faits caractéristiques de la période

###### Évènements relatifs au développement clinique

- **Poursuite de la procédure de demande d'autorisation conditionnelle de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et de santé Canada (Notice of Compliance with Conditions) pour le masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA)**

AB Science avait annoncé en février 2022 et en août 2022 avoir déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché conditionnelle respectivement auprès de santé

canada (Health Canada) et de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour le masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Ces procédures se sont poursuivies en 2023 et en 2024. Les derniers développements relatifs à ces procédures sont détaillés dans la section 6.1.1.3 (évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice).

○ **Première réponse complète de la moelle osseuse chez un patient atteint de leucémie myéloïde aigue dans son essai clinique de phase I/II avec AB8939**

En mars 2023, AB Science a rapporté un cas issu de la phase initiale de son étude de Phase I/II (AB18001) évaluant AB8939, un déstabilisateur de microtubules, chez les patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) réfractaire et récurrente.

Le patient en question atteint de LMA avait échoué à un traitement antérieur à l'azacitidine et présentait un réarrangement du gène MECOM, un biomarqueur de résistance aux chimiothérapies standard associé à un risque élevé de progression de la maladie et à un pronostic défavorable.

Un mois après le premier cycle de traitement (c'est-à-dire trois jours consécutifs de traitement avec AB8939), on a observé une réduction drastique des cellules blastiques de la moelle osseuse (c'est-à-dire des cellules leucémiques), qui sont passées d'un niveau de 55 % à 5 % avant le traitement (c'est-à-dire un état morphologique sans leucémie). Fait remarquable, cette réponse a été obtenue à une très faible dose d'AB8939, correspondant à la deuxième étape d'augmentation de dose (sur 13 étapes potentielles) dans l'étude de phase I. Le patient a également montré une excellente tolérance à l'AB8939, n'ayant subi aucune toxicité liée au traitement. A la demande de l'investigateur, AB Science a autorisé des cycles de traitement supplémentaires d'AB8939 pour ce patient. Un mois après le deuxième cycle de trois jours consécutifs de traitement à cette dose, une bonne réponse a été maintenue avec des blastes de moelle osseuse à 10% (correspondant à une réduction de 5 fois par rapport au niveau avant le traitement). Un troisième cycle de traitement a été initié pour ce patient.

Si l'on considère l'ensemble de l'étude à ce jour, il n'y a eu aucun signe de toxicité modéré, sévère ou grave et environ 50 % des patients ont demandé des cycles de traitement supplémentaire d'AB8939 après le premier cycle de traitement et une mesure au 28ème jour

○ **Nouveau programme de développement clinique du masitinib dans la drépanocytose, faisant partie des**

**projets lauréats et financés dans le cadre du sixième appel à projets "recherche hospitalo-universitaire en sante" du Programme d'investissements d'avenir**

AB Science a annoncé qu'un nouveau programme de développement clinique du masitinib dans la drépanocytose fait partie des 19 projets lauréats et financés dans le cadre du sixième appel à projets "recherche hospitalo-universitaire en sante" du Programme d'investissements d'avenir.

L'appel à projets « Recherche Hospitalo-Universitaire en santé » (RHU) du Programme d'investissements d'avenir (PIA), dont l'opérateur est l'Agence Nationale de la Recherche, vise à soutenir des projets de recherche innovants et de grande ampleur dans le domaine de la santé. Focalisés sur la recherche translationnelle, c'est-à-dire entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, les projets RHU associent acteurs académiques, hospitaliers et entreprises.

Dans le cadre de cet appel à projet, le projet SICKMAST, doté d'un financement de 9.2 M€, a pour objet :

d'une part, d'identifier et de valider à partir d'une base de 1500 patients (dont 700 déjà identifiés) des biomarqueurs mettant en évidence le rôle des mastocytes et des basophiles dans l'orchestration des complications aiguës et chroniques de la drépanocytose,

et d'autre part, de démontrer dans un essai clinique de phase 2 l'efficacité du masitinib dans le traitement des complications aiguës et chroniques de la drépanocytose chez les patients identifiés à partir des biomarqueurs.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) sera le promoteur de ces études de phase 2. AB Science interviendra principalement via la fourniture du masitinib et dans le suivi des données de pharmacovigilance du masitinib. AB Science reste libre d'exécuter comme il l'entend l'éventuelle phase 3 qui succédera à la phase 2 en cas de succès.

Un nouveau brevet a été déposé qui, s'il est accordé, prolongera jusqu'en 2040 la protection internationale du masitinib dans le traitement de la drépanocytose. Dans le cadre de l'accord de consortium mis en place pour les besoins de ses brevets, AB Science reversera à l'APHP des royalties en cas de commercialisation du masitinib dans la drépanocytose.

**Autres évènements**

○ **Tirage de la seconde tranche de 6 millions d'euros dans le cadre de son contrat de financement avec la banque européenne d'investissement**

AB Science a annoncé en janvier 2023 avoir reçu le versement d'un montant de 6,0 millions d'euros au titre de la seconde tranche du prêt de 15 millions d'euros accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

La seconde tranche, également de 6,0 millions d'euros, a une maturité de cinq ans et est donc remboursable en janvier 2028. Elle est assortie d'un taux d'intérêts annuel capitalisé de 7,0% et de l'émission de 115.830 bons de souscription d'actions donnant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire d'AB Science à 14,0 euros pendant 15 ans. Ces BSA représentent 0,22% du capital actuel de la Société (s'ils devaient être exercés dans leur intégralité).

○ **Stratégie de développement clinique articulée autour de deux plateformes : la plateforme late-stage masitinib et la nouvelle plateforme microtubules**

En avril 2023, AB Science a annoncé sa décision de focaliser sa stratégie de développement de la façon suivante :

▪ *Affectation des ressources actuelles prioritairement sur le développement du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique et le développement de la plateforme ciblant les microtubules (Microtubules Destabilizing Agents, MDA), avec le développement clinique de la molécule AB8939 dans les leucémies myéloïdes aiguës réfractaires et l'initiation du développement préclinique réglementaire d'une nouvelle molécule orale de la même classe microtubule pour les sarcomes et les tumeurs solides.*

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

AB Science entend concentrer la majorité de ses ressources cliniques sur le développement de maladies rares avec le masitinib, sur le développement la plateforme microtubule avec l'AB8939 et les futures molécules de la même famille en raison des premiers résultats très encourageants.

- *Accélération de la procédure de recherche de licence du masitinib.*

Cette accélération est possible à présent que les phases 3 confirmatoires ont été autorisées par la FDA aux Etats-Unis et les principales agences européennes. Cette recherche de licence est un axe prioritaire de la stratégie de la Société, compte tenu du nombre d'études cliniques déjà menées et de la maturité du pipeline, et compte des investissements supplémentaires requis pour mener à son terme le programme clinique, jusqu'aux autorisations de mise sur le marché. AB Science précise que la durée de cette recherche de licence n'est pas prévisible et que la concrétisation d'une licence dépend d'un certain nombre de facteurs et n'est pas garantie. Cependant, les jalons franchis à ce stade sont des facteurs essentiels qui contribuent à la faisabilité de cette stratégie.

En conséquence de la stratégie de focalisation, AB Science a décidé d'adapter son organisation, ce qui a permis une réduction sensible des coûts. AB Science a ainsi mis en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi.

- **Restructuration financière**

En avril 2023, AMY S.A.S et Alain Moussy (actionnaires majoritaires), AB Science et les entités actionnaires minoritaires (incluant notamment les porteurs Obligations convertibles, les prêteurs CIR, et les porteurs APDC) ont signé un Accord qui porte sur :

- (i) la mise en place de la nouvelle stratégie d'AB Science,
- (ii) le financement d'AB Science et
- (iii) la restructuration de la dette obligataire d'AB Science et des actions de préférence de catégorie C

- **Restructuration des obligations convertibles émises en février 2022 et des actions de préférence de catégorie C et prolongement de la durée de vie de certains BSA**

AB Science a signé le 21 avril 2023 un accord aux termes duquel les termes et conditions du contrat d'émission obligataire (conclu avec les porteurs des obligations convertibles émises en février 2022) ont été amendés pour prévoir, au 15 juillet 2023 et de manière automatique, la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions ordinaires d'AB Science sur la base d'un prix par action de 5,75 euros (soit le prix de souscription des ABSA).

Cet accord a également été signé avec les porteurs d'actions de préférence de catégorie C (les « ADPC »). Il prévoit que les ADPC soient rachetées pour un euro symbolique par AB Science en vue de leur annulation. 520.786 bons de souscription d'actions (chaque bon permettant de souscrire une action ordinaire d'AB Science au nominal pendant une

durée de 12 mois) seront émis en substitution des ADPC. Par ailleurs, toujours en substitution des ADPC, une nouvelle catégorie d'actions de préférence a été créée, bénéficiant d'un dividende prioritaire (égal à 1,25% des ventes nettes du masitinib ou de tout royalties de licence, dans la limite 9,0 millions d'euros) et convertissables en 750.000 actions ordinaires d'AB Science si le cours de bourse d'AB Science dépasse un seuil de 30 euros pendant plus de 90 jours consécutifs.

Enfin, il a été proposé aux actionnaires de prolonger la durée de certaines lignes de bons d'ores et déjà émis, pour tenir compte de l'évolution de la stratégie d'AB Science et de son portefeuille clinique.

- **Augmentation de capital pour un montant de 15 millions d'euros**

AB Science a annoncé le 24 avril 2023 le succès de son augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles à chacune desquelles sont attachés des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'augmentation de capital a consisté en un placement privé conformément aux dispositions des articles L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier et a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vertu de la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2022. Elle donne lieu à l'émission de 2.608.686 actions ordinaires nouvelles (les « ABSA ») à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions (les « BSA »).

L'Augmentation de Capital s'est faite par apport en numéraire à hauteur d'environ 11,5 millions d'euros et par compensation de créances pour le solde, soit environ 3,0 millions d'euros (créances liées au préfinancement du crédit impôt recherche de l'exercice 2020 et arrivant à échéance en 2023, ainsi qu'environ 500.000 euros d'intérêts échus à date au titre des obligations convertibles émises en février 2022).

Deux bons de souscription d'action donnant droit de souscrire à une action, la totalité des 2.608.686 ABSA ainsi que la totalité des 1.304.343 actions nouvelles qui seraient émises lors de l'exercice des bons de souscription d'actions, soit un total de 3.913.029 titres de la Société, représentent 7,36% du capital social actuel de la Société.

Le prix d'émission des ABSA a été fixé à 5,75 euros (0,01 euro de valeur nominale et à 5,74 euros de prime d'émission) et le prix d'exercice des BSA à 8,625 euros, représentant ainsi une levée de fonds totale d'environ 15,0 millions d'euros (en prenant en compte l'exercice des BSA, le montant maximum de l'augmentation de capital pourrait être porté à environ 26,3 millions d'euros).

Les BSA pourront être exercés du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030.

○ **Renouvellement du Programme d'Augmentation de Capital à Terme (PACT®) conclu par AB Science avec Alpha Blue Ocean**

Alpha Blue Ocean s'est engagé à souscrire, à compter de la date du 28 avril 2023 et pendant une période de 24 mois, à la demande d'AB Science, à des augmentations de capital par tranches comprises entre 500.000 et 1,0 million d'actions, dans la limite globale de 4,0 millions d'actions (soit 7,2% sur la base du capital post augmentation de capital annoncée le 24 avril 2023). Ces augmentations de capital seront réalisées sur la base de la 28ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2022 (telle que renouvelée le cas échéant).

*Caractéristiques du PACT®*

Pour chaque tranche souscrite par Alpha Blue Ocean, le prix d'émission des actions nouvelles AB Science sera égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action AB Science sur Euronext Paris au cours des trois séances de bourse précédant la demande de tirage.

Pour chaque tranche, et après la livraison des actions AB Science objet de l'augmentation de capital correspondante, 80% du produit d'émission sera placé sur un compte séquestre. Le solde du produit d'émission sera conservé par AB Science.

Selon des règles de trading préétablies pour chaque tranche, Alpha Blue Ocean sera en charge de céder, de manière ordonnée, les actions AB Science ainsi souscrites. 95% du produit de cession (diminué d'une commission de structuration)

sera reversé mensuellement à AB Science, directement par Alpha Blue Ocean ou par tirage sur le compte séquestre visé ci-avant.

AB Science n'a aucune obligation de tirage sur le PACTM et fera appel à cette solution de financement innovante uniquement en cas de besoin et si les conditions de marché en permettent une mise en œuvre optimale, dans le meilleur intérêt d'AB Science et de ses actionnaires.

A chaque tirage, le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'un avis Euronext ainsi que d'une communication spécifique sur le site Internet d'AB Science.

○ **Autres opérations sur les valeurs mobilières**

Au cours de l'année 2023 ont été attribués :

69.000 bons de souscription d'actions, dont 54.000 en rémunération d'un apporteur et 15.000 aux administrateurs, 105.900 stock-options à un salarié.

En septembre 2023 ont été émises 12.560 actions gratuites (AGAP B'). Ces actions gratuites seront attribuées définitivement en septembre 2024.

○ **Autres informations**

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros, d'autre part

**Note 1.4 : Evènements post-clôture**

**Évènements relatifs au développement clinique**

○ **Précisions sur la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique auprès de l'EMA**

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation conditionnelle de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour le masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), en janvier 2024 que le Comité des Médicaments à Usage Humain (CHMP) a proposé qu'AB Science réponde par écrit aux questions restées en suspens à D195 de la procédure, au lieu d'aborder ces questions lors de l'Oral Explanation. AB Science a accepté cette proposition. Un nouvel Oral Explanation n'est pas obligatoire et sera programmé uniquement si des objections majeures subsistent après la revue des réponses écrites.

AB Science attend désormais un avis du CHMP au cours du deuxième trimestre 2024.

○ **Avis d'insuffisance-Retrait (AI-R) concernant le dossier de soumission du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) au Canada et demande de réexamen**

AB Science a annoncé en février 2024 que Santé Canada a émis un Avis d'insuffisance-Retrait (AI-R) concernant le dossier de soumission du masitinib dans le traitement de la SLA et a indiqué son intention de déposer une demande de réexamen du dossier.

En avril 2024, AB Science a annoncé que Santé Canada avait jugé admissible la demande de réexamen du masitinib. Le processus de réexamen re-analysera, avec de nouveaux évaluateurs, la décision sur la base des données du dossier initial.

Santé Canada et AB Science ont tenu une réunion pour discuter du processus de réexamen. AB Science travaille en étroite collaboration avec l'agence afin de faciliter l'examen de l'approbation conditionnelle du masitinib dans la SLA. AB Science dispose de 45 jours pour déposer la demande de réexamen.

○ **Renforcement de la propriété intellectuelle du masitinib dans la mastocytose**

AB Science a annoncé que l'Office européen des brevets avait délivré un avis d'acceptation pour un brevet portant sur des méthodes (c'est-à-dire un brevet d'utilisation médicale) de traitement de la mastocytose systémique sévère avec sa principale molécule, le masitinib, sur la base des résultats de

l'étude AB06006. Ce nouveau brevet européen protège la propriété intellectuelle du masitinib dans cette indication jusqu'en octobre 2036.

La même stratégie de brevet d'utilisation médicale a été appliquée avec succès dans la sclérose latérale amyotrophique, avec un brevet accordé dans le monde entier jusqu'en 2037, et est appliquée dans d'autres indications telles que la sclérose en plaques, la maladie d'Alzheimer pour une protection jusqu'en 2041, et dans le cancer de la prostate pour une protection jusqu'en 2042.

#### Autres évènements

##### Souscription par Alpha Blue Ocean d'une tranche d'un million d'actions dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital à Terme (PACT®)

Le programme PACT® conclu avec Alpha Blue Ocean a été renouvelé le 28 avril 2023 pour une période de 24 mois. Le Conseil d'administration d'AB Science a décidé de procéder à un tirage d'un million d'actions au titre de ce programme, sur la base de la 17ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023 (augmentation de capital en numéraire réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription). Elles ont été souscrites par Alpha Blue Ocean fin mars 2024 à un cours de 2,5701 euros (soit le cours moyen pondéré par les volumes de l'action d'AB Science sur Euronext Paris au cours des trois séances de bourse ayant précédé la demande de tirage). AB Science a perçu l'intégralité du produit d'émission des actions souscrites par Alpha Blue Ocean, puis 80% de ce produit a été placé sur un compte séquestre. Alpha Blue Ocean est désormais en charge de céder, de manière ordonnée, les actions AB Science souscrites. 95% du produit de cession (diminué d'une commission de structuration) est reversé mensuellement à AB Science, directement par Alpha Blue Ocean ou par tirage sur le compte séquestre visé ci-avant, déduction faite des 20% d'acompte du produit d'émission conservé par AB Science. À l'issue de ce tirage et de l'augmentation de capital correspondante, le capital social de la société s'élevait à 588.662,03 euros, composé de 52.071.069 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale chacune (et de 58.866.203 toutes catégories d'actions comprises). À titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital social de la société (toutes catégories d'actions comprises) avant le tirage de la première tranche du programme PACT® détenait 0.98% du capital social de la société après le tirage.

#### Note 1.5 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés

#### ○ Initiation de la couverture du titre AB Science par DNA Finance et In Extenso Finance

AB Science a annoncé l'initiation de la couverture de son titre par deux sociétés d'analyse financière, DNA Finance d'une part, et In Extenso Finance d'autre part.

DNA Finance estime qu'AB Science se présente comme une opportunité d'investissement particulièrement intéressante dans le secteur des biotechnologies.

In Extenso a initié le titre à l'achat fort.

Ces nouvelles initiations de recherche ont pour objectif de renforcer la visibilité du titre AB Science auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux et d'élargir sa base d'investisseurs. Elles s'ajoutent à la couverture du titre par Chardan, une banque d'investissement basée aux Etats-Unis et spécialisée dans les biotechnologies et les technologies de la santé.

#### ○ Les versements partiels des CIR 2020 et 2021 par l'administration fiscale ont eu lieu en 2024, pour un montant total de 4.942 milliers d'euros

#### ○ La Cours d'Appel de Paris confirme la mise hors de cause du Président Directeur Général d'AB Science, Alain Moussy, et diminue le montant de la sanction imposée à AB Science

AB Science et le Président de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) avaient formé un recours devant la Cour d'appel de Paris contre la décision de la Commission des sanctions de l'AMF en date du 24 mars 2022 ayant mise hors de cause Alain Moussy, Président Directeur général, pour un prétendu manquement d'initié et sanctionné AB Science pour un manquement à certaines de ses obligations de communication (dans le cadre de l'appréciation des conditions d'un différé de publication d'une information privilégiée), comme indiqué dans le communiqué de presse d'AB Science du 29 mars 2022.

La Cour d'appel de Paris a confirmé la totale mise hors de cause d'Alain Moussy et a diminué de 200.000 euros le montant de la sanction pécuniaire prononcée à l'encontre d'AB Science. Ce montant de 200.000 euros devra être remboursé par le Trésor public, AB Science s'étant acquittée de l'intégralité de la sanction pécuniaire initialement prononcée par la Commission des sanctions de l'AMF le 24 mars 2022.

#### ○ En mars 2024, les actions de préférence de catégorie C ont été annulées

du comité de la réglementation comptable (CRC) et selon le principe de la continuité d'exploitation.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des frais de recherche qui sont comptabilisés en charges, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il en est de même pour les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties comme suit :

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

**Immobilisations financières, trésorerie et valeurs mobilières de placement**

- Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

**Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

**Créances et dettes**

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

Du fait de l'existence d'un décalage temporel entre la date à laquelle les coûts des traitements sont engagés au titre des études cliniques et la date à laquelle ces coûts sont facturés par les centres, la société provisionne le montant estimé des charges non facturées à chaque clôture.

Les coûts des traitements sont estimés pour chaque étude en valorisant les visites effectuées par chaque patient à partir des contrats signés avec les centres de recherche clinique réalisant les essais. Le montant total estimé pour chaque étude est diminué du montant total des factures reçues à la date de la clôture.

Les provisions de charges non facturées sont maintenues durant trois années après la clôture des centres de recherche clinique et la dernière visite du dernier patient de l'étude. Les provisions des factures non reçues à l'issue de ce délai sont entièrement reprises.

**Operations en devises**

Les créances et dettes libellées en devises sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la clôture, elles sont converties au cours de clôture, les gains et pertes latents résultant de cette conversion étant portés en écarts de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur les disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat

**Provisions**

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces

provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

**Aides publiques**

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont

comptabilisées. Un prêt de l'état non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique, comptabilisé en produits, s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

**NOTE 2 : INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Note 2.1 : Immobilisations incorporelles et corporelles**

## Variations des valeurs brutes

Montants en milliers d'euros	Valeur brute 01/01/2023	+	-	Valeur brute 31/12/2023
Incorporelles	3 817	328	968	3 177
Corporelles	1 178	17	155	1 040
Total	4 995	345	1 122	4 217

## Variations des amortissements

Montants en milliers d'euros	01/01/2023	+	-	31/12/2023
Incorporelles	2 513	468	968	2 013
Corporelles	866	80	155	791
Total	3 378	548	1 122	2 804

## Détail des mouvements de la période

Montants en milliers d'euros	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	468	968
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	29	155
Amortissement du matériel de bureau et informatique	29	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	23	
Amortissement du mobilier de bureau	0	0
Total	548	1 122

**Note 2.2 : Immobilisations financières**

## Variations des valeurs brutes

Montants en milliers d'euros	Valeur brute 01/01/2023	+	-	Valeur brute 31/12/2023
Financières	297	14	3	308

## Détails

Ce poste d'un montant de 308 k€ en valeur brute et 136 k€ en valeur nette se décompose ainsi :

- autres participations: participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiales aux Etats-Unis (171 k€ en valeur brute). Les titres sont dépréciés en totalité.

- prêts: 52 k€ relatifs à des prêts au personnel.

- autres immobilisations financières: 84 k€ relatifs aux dépôts de garantie versés

**Note 2.3 : Stocks**

Les stocks s'élèvent à 336 k€ au 31 décembre 2023 contre 456 k€ au 31 décembre 2022 et s'analysent ainsi:

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Stocks de matières premières et principes actifs	113	1
Dépréciation stocks de matières premières et principes actifs	(11))	-
Stocks de produits intermédiaires	626	410
Dépréciation stocks de produits intermédiaires	(331)	(166)
Stocks de produits finis	283	338
Dépréciation stocks de produits finis	(225)	(248)
Total stocks (en valeurs nettes)	456	336

**Note 2.4 : Autres créances**

Ce poste représente un montant total brut de 16.286 k€ et un montant en valeur nette de 16.045 k€. Ce poste comprend principalement (en valeurs nettes) :

- TVA: 1.005 k€
- Avoirs à recevoir: 74 k€
- fournisseurs débiteurs: 248 k€
- Crédit impôt recherche: 14 637 k€

La créance au titre du crédit d'impôt recherche s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	Total
Créance Déclarée	3 308	3 871	4 008	3 450	14 637
Rappel créance	-39	-151	-105		-295
Créance Courante	2 017	2 925	3 006	2 603	10 551
Créance Non Courante	1 252	795	897	847	3 791

Pour le CIR2020, le montant non remboursé à la date d'arrêté des comptes s'élève à 1.291 milliers d'euros. Sur ce montant, la Société considère que 97% (soit la somme de 1.252 milliers d'euros) est éligible au CIR et a adressé à l'Administration fiscale les arguments et justificatifs correspondants et confirme que 3% (soit la somme de 39 milliers d'euros, comptabilisée en rappel d'impôts) n'est pas éligible au CIR.

Pour le CIR2021, le montant non remboursé à la date d'arrêté des comptes s'élève à 946 milliers d'euros. Sur ce montant, la Société considère que 84% (soit la somme de 795 milliers d'euros) est éligible au CIR et a adressé à l'Administration fiscale les arguments et justificatifs correspondants et confirme que 16% (soit la somme de 151 milliers d'euros, comptabilisée en rappel d'impôts) n'est pas éligible au CIR.

Pour le CIR2022, il ne sera pas fait l'objet d'une expertise par le MESR et la Société est actuellement en contact avec

l'Administration fiscale en vue d'obtenir le remboursement de la créance avant la fin du premier semestre 2024.

. S'agissant du CIR2022, comme celui de 2023, il ne peut être exclu que l'Administration fiscale applique les mêmes règles que pour les CIR2020 et 2021, et que la créance ne soit pas intégralement remboursée dans le court terme. Par ailleurs, la Société pourrait être amenée à initier des contentieux à l'encontre de l'Administration fiscale si un accord n'était pas trouvé sur le versement du solde des CIR2020 et 2021 et sur le versement du CIR2022 et 2023. La Société pourrait donc être amenée à avancer des frais de conseil et de procédure. L'issue de ces procédures ne peut être garantie et, si les arguments de la Société ne prévalaient pas dans le cadre de ces contentieux, alors une partie des créances CIR2020, 2021, 2022 et 2023 pourraient ne pas être remboursée par l'Administration fiscale et l'interprétation de l'Administration, validée par les tribunaux, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le calcul des remboursements CIR pour les années à venir.

**Note 2.5 : Détails du poste crédit d'impôt recherche**

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2023 représente un montant total de 3.450 k€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2023
Dotation amortissements matériel de recherche, y compris frais de fonctionnement	29
Dépenses de personnels chercheurs et techniciens	6 529
Dépenses forfaitaires de fonctionnement	2 829
Prise et maintenance des brevets	335
Opérations confiées à des organismes de recherche	1 777
Subventions encaissées en 2023	0
Avances conditionnées reçues en 2023	0
<b>Total de la base annuelle du crédit impôt recherche</b>	<b>11 499</b>
Crédit impôt recherche	3 450

**Note 2.6 : Créances clients**

Les créances clients s'analysent ainsi :

<i>(En milliers d'euros et en valeurs nettes)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Créances clients	173	249
Dépréciation des créances clients	(13)	(13)
Créances clients	161	236

**Note 2.7 : Valeurs mobilières de placement**

Au 31 Décembre 2023, le montant des valeurs mobilières de placements est de 3.007 k€. Le portefeuille titre est composé de certificat de dépôt négociable pour 3.000 k€. Les intérêts courus relatifs aux certificats de dépôt s'élèvent à 7 k€. Il s'agit de placement sans risques.

**Note 2.8 : Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance au 31 Décembre 2023 s'élèvent à 685 k€ et sont relatives principalement aux charges externes.

**Note 2.9 : Charges à étaler**

Les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission de l'emprunt auprès de la BEI (223 k€) et ont été étalées sur la durée de l'emprunt, soit 6 ans. Elles s'élèvent à 185 k€ au 31 décembre 2023.

**Note 2.10 : Détail des produits à recevoir**

Au 31 décembre 2023, le détail des produits à recevoir est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2023
Avoirs à recevoir des fournisseurs	74
Divers-produits à recevoir	120
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	7
Total	201

**Note 2.11 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ce poste représente un montant total de 11.069 k€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 6.453 k€ et des factures non parvenues pour un montant de 4.617 k€. Les dettes fournisseurs sont relatives pour la

majeure partie à des factures émises par des organismes de recherche et développement. Ce solde de 6.453 k€ au 31 décembre 2023 inclue des factures fournisseurs en litige pour un montant de 4.138 k€. Par ailleurs, les dettes fournisseurs dont l'antériorité est supérieure à cinq ans au 31 décembre 2023 ont été annulées. Le montant s'élève à 1.222 milliers

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

d'euros et a été comptabilisé en autres produits de gestion courante.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé de dettes liées à des prestataires de frais généraux (151 k€) et à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche (4.466 k€), dont 2 906K€ concernent des études terminées depuis plus de deux ans.

**Note 2.12 : Capitaux propres**Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2023 sur la base d'un cours de bourse de 3,56 €, l'exercice de l'ensemble des instruments effectivement

- **Émissions d'actions ordinaires par exercice d'instruments dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées**

Sur options de souscription d'actions : 100.900, dont 6.000 exerçables au 31 décembre 2023 et 76.900 exerçables à compter du 28 septembre 2027

Sur BSPCE : aucune

- **Émissions d'actions ordinaires par exercice d'instruments dont le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées**

Sur options de souscription d'actions : 794.520, dont 585.480 exerçables au 31 décembre 2023

- **Émissions d'actions ordinaire par exercice d'instruments dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse et liées à des conditions spéciales de performance non encore réalisés (voir notes infra)**

Sur options de souscription d'actions : aucune

Sur BSPCE : aucune

Sur BSA : 20.000

Sur actions gratuites B: 4.133.014 (et annulation corrélative de 41.331 actions gratuites B)

Sur actions gratuites B' : 1.256.000 (et annulation corrélative de 12.560 actions gratuites B'), sous réserve de l'acquisition

- **Options dont le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice ne sont pas réalisées**

Sur options de souscription d'actions : aucune

Sur BSPCE : 2.806.274

Sur BSA : 3.615.525

Sur actions gratuites : 4.133.014 à compter du 1er janvier 2025 (et annulation corrélative de 41.331 actions gratuites)

Sur actions de préférence : 750.000 (et annulation corrélative de 750.000 actions de préférence de catégorie E)

exerçables de la Société donnant accès au capital se décompose comme suit et entraînant la création de nouvelles actions comme suit :

Sur BSA : 395.000, dont 350.000 exerçables au 31 décembre 2023

Sur actions gratuites : 380.386 à compter du 1er janvier 2025 (et annulation corrélative de 3.804 actions gratuites)

Sur actions de préférence : Annulation de 262.794 actions de préférence de catégorie C (voir événements post-clôture)

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 306.650 euros et une dilution du capital de 1,0%, dont 0.2% au 31 décembre 2023.

Sur BSPCE : 2.494.396 exerçables au 31 décembre 2023

Sur BSA : 2.846.888, dont 1.542.545 exerçables au 31 décembre 2023

Sur action de préférence : aucune

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 58.142.744 euros et une dilution du capital de 7,5%.

définitives des AGAP B4 et de la condition résolutoire de l'approbation, à l'occasion de la prochaine assemblée générale d'AB Science, d'une résolution visant à insérer dans les termes et conditions des Actions B' un mécanisme de convertibilité des Actions B' en actions ordinaires pouvant aller jusqu'à 1:100 selon l'évolution du cours de bourse.

Sur actions de préférence : 6.000.000 (et annulation corrélative de 6.000.000 actions de préférence de catégorie D)

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 200 euros et une dilution du capital de 8,5%.

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 88.853.890 euros et une dilution du capital de 9,9%.

L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

A noter qu'en cas d'exercice de l'ensemble de ces titres, le montant des capitaux propres serait augmenté de 147.303.484 euros pour une dilution du capital de 25,8%.

Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres

Montants en Euros	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2023
Capital social	531 995	49 250		581 245
Bons de souscription/BEA	516 808	7 056		523 864
Prime d'émission	242 187 141	22 807 396	<63 650>	264 930 887
Résultat de l'exercice	<15 731 519>	<13 275 253>	<15 731 519>	<13 275 253>
Report à nouveau	<258 355 623>	<15 731 519>		<274 087 143>
Total capitaux propres	<30 851 199>	<6 143 070>	<15 795 169>	<13 275 253>
Autres Fonds Propres	10 196 600			10 196 600

Augmentations de capital

En mai 2023, le capital a été augmenté de 26.305,31 euros suite à l'émission d'actions nouvelles relative aux apports de fonds privés et à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions. La prime d'émission correspondante s'élève à 14.910.207,64 euros. Le montant reçu en trésorerie s'est élevé à 11.445.940,25

En juillet 2023, le capital a été augmenté de 13.692,27 euros suite à la conversion d'obligations convertibles, à la compensation de créances et à l'exercice de BSA. La prime d'émission correspondante s'élève à 7.833.538,23 euros, soit un apport total de 7.847.231,5 euros sans impact sur la trésorerie.

En octobre 2023, le capital a été augmenté de 7.500,00 euros suite à l'émission d'actions de préférence de catégorie E.

En novembre 2023 le capital a été augmenté de 45 euros à la suite de l'exercice de de bons de souscription d'actions.

En décembre 2023 le capital a été augmenté de 1.707,86 euros à la suite de l'exercice de de bons de souscription d'actions.

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2023, le capital de la société AB Science est composé de 58.124.497 actions dont 16.946.341 actions ont un droit de vote double.

Catégories	A	B	C	D	E	Total
Actions	51 066 569	45 134	262 794	6 000 000	750 000	58 124 497
Droits de votes	68 012 910	0	262 794	0	0	68 275 704

Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 10.197 k€ et sont relatives aux avances suivantes :

- avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 4.432 k€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4.432 k€ débloables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation du masitinib en oncologie humaine 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 4.000 k€ par an. Les versements dus prendront fin lorsque le montant cumulé des retours financiers aura atteint la somme de 16.000.000 k€.
- avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le

projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une molécule thérapeutique innovante, pour 5.764 k€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 5.764 k€ débloables en 3 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance, à partir de la troisième année de commercialisation du masitinib en neurologie, le montant de de 6.600 k€, selon un échancier sur quatre ans. Lorsque ce remboursement aura été effectué, AB Science versera à Bpifrance, pendant une période de trois années consécutives, 1% du chiffres d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, dans la limite de 7.000 k€ en cumulé.

Ces deux avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières part non courante, tandis

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières part courante.

**Note 2.13 : Provisions**

L'évolution des provisions pour risques et charges, s'analyse comme suit au cours des exercices 2022 et 2023.

En Milliers d'euros	Litiges	Provision pour impôts	Provision pour restructuration	Provisions pour perte de change	Total
31-déc-22	394			189	582
Dotations	295	117	68	9	489
Reprises utilisées	(210)				(210)
Reprises non utilisées				(189)	(189)
31-déc-23	478	117	68	9	672

○ **Provision pour litiges**

La provision pour litiges d'un montant global de 478 milliers d'euros au 31 décembre 2023 est principalement relative à la :

- provision de cinq litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail (387 milliers d'euros)
- provision d'un litige avec un fournisseur (91 milliers d'euros).

○ **Provision pour impôts**

La provision pour impôt d'un montant de 117 milliers d'euros au 31 décembre 2023 est relative à la provision du risque sur le crédit d'impôt recherche 2019. Le CIR2019 (remboursé dans son intégralité en 2020), la Société a reçu en décembre 2023 de l'Administration fiscale une proposition de rectification pour un montant de 1.086 milliers d'euros (hors

intérêts de retard), à la suite d'une expertise du MESR. La Société confirme que la somme de 117 milliers d'euros n'est pas éligible et a provisionné ce montant, et la Société conteste de cette proposition de rectification pour la différence, soit 969 milliers d'euros. Toute rectification définitive ou condamnation de la Société sur le CIR2019 pourrait avoir un impact défavorable sur la trésorerie de la Société.

○ **Provision pour restructuration**

La provision pour restructuration d'un montant de 68 milliers d'euros est relative au solde restant à payer à France Travail. En avril 2023 un plan de sauvegarde de l'emploi a été déposé auprès de l'administration. Ce plan a été homologué par la DRIEETS en juin 2023 et a porté sur la suppression de 29 postes.

**Note 2.14 : Dettes financières**

Les dettes financières s'élèvent à 18.766 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et sont principalement relatives à :

- le tirage de la première et deuxième tranche pour un montant total de 12.000 milliers d'euros du prêt global de 15.000 milliers d'euros accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). La première tranche a une maturité de six ans et est donc remboursable en décembre 2028. Elle est assortie d'un taux d'intérêts annuel capitalisé de 9,0% et de l'émission de 126.050 bons de souscription d'actions donnant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire d'AB Science à 8,61 euros pendant 15 ans.

- l'obtention de prêts garantis par l'état (PGE) pour un montant total de 6.000 milliers d'euros en 2021. Ces prêts sont garantis à hauteur de 90% par l'Etat français, avec une maturité initiale de 12 mois, et une option d'extension pouvant aller jusqu'à cinq ans, option exercée par AB Science en début d'année 2022. Le solde restant à rembourser au 31 décembre 2023 s'élève à 5.051 milliers d'euros.
- un prêt auprès de Bpifrance pour un montant initial de 1.000 milliers d'euros conclu en septembre 2020 d'une durée de 60 mois. Le solde restant à rembourser au 31 décembre 2023 s'élève à 500 milliers d'euros.
- la comptabilisation des intérêts capitalisés au 31 décembre 2023 de l'emprunt BEI (926 milliers d'euros)

**Note 2.15 : Détail des charges à payer**

Le détail des charges à payer est le suivant :

En Milliers d'euros	31.12.2023
Intérêts courus – emprunts	951
Fournisseurs, factures non parvenues	4 617
Provision congés payés	418

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

Personnel - charges à payer	2 087
Personnel - notes de frais charges à payer	6
Personnel - charges à payer PEI	20
Provisions charges sociales sur congés à payer	179
Provisions charges sociales sur primes à payer	797
État - charges à payer	50
Intérêts courus - banques	4
Divers – charges à payer	255
TOTAL	9 384

**NOTE 3 : INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Note 3.1 : Détail des charges**

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui

s'élèvent à 4.729 milliers d'euros hors charges de personnel par comparaison aux 8.481 milliers d'euros représentant le total des charges d'exploitation comptabilisées au 31 décembre 2023 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

**Note 3.2 : Détail des produits**

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2023 s'élève à 970 milliers d'euros, principalement généré par l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'intérieur de l'Union Européenne s'élève à 794 milliers d'euros et celui hors de l'Union européenne à 176 milliers d'euros.

Les autres produits qui s'élèvent à 1.404 milliers d'euros sont principalement relatifs au solde de comptes fournisseurs dont l'antériorité est supérieure à cinq ans à la date de clôture et à la comptabilisation d'avoirs à recevoir.

**Note 3.3 : Analyse du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est une perte de 14 milliers d'euros et est principalement relatif à la comptabilisation des

majorations pour paiement tardif des cotisations sociales, 16 milliers d'euros.

**NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS****Note 4.1 : Effectifs**

L'effectif de la société au 31 décembre 2023 est de 53 personnes contre 103 personnes au 31 décembre 2022.

La filiale américaine de la société n'emploie pas de salarié 31 décembre 2023.

Le groupe emploie donc 53 personnes au 31 décembre 2023 contre 103 personnes au 31 décembre 2022, 53 personnes sont salariées en France et un salarié en Allemagne. L'effectif moyen sur l'année 2023 est de 79 personnes contre 101 personnes en 2022.

La baisse des effectifs est liée au plan de sauvegarde de l'emploi mis en place par la société en avril 2023. Ce plan a concerné 30 personnes.

La ventilation de l'effectif France par catégorie est la suivante :

- Dirigeant salarié :	1 personne
- Cadre :	48 personnes
- Non cadre:	4 personnes

**Note 4.2 : Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Engagements donnés :	40	40
Garantie donnée (1)	40	40
Engagements reçus :	56 000	54 000
Prêt avec la BEI (2)	6 000	0
Engagements de souscription d'actionnaires minoritaires (3)	50 000	54 500

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

- (1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 k€ a été donnée en faveur de la Sci Bizet en 2016.
- (2) Un accord de prêt d'un montant global de 15 millions d'euros a été signé avec la BEI en novembre 2020 pour contribuer au financement du programme de développement clinique du masitinib dans le traitement de la Covid-19. Sur ces 15 millions, 6 millions ont été versés au cours de l'exercice 2022 et 6 millions ont été versés au cours du premier trimestre de l'exercice 2023. Le solde de 3 millions d'euros ne sera pas perçu, les conditions de versement de cette troisième tranche n'ayant pas été réalisées dans les délais prévus.

Un accord avec des actionnaires historiques en vue de mettre en œuvre une stratégie commune de valorisation du masitinib a été signé en juin 2021. Il visait un engagement de souscription ferme initial de 25 millions d'euros,

augmenté une première fois de 25 millions d'euros entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023 puis augmenté une deuxième fois de 25 millions d'euros entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024 (pour ces 50 millions d'euros complémentaires, sous réserve d'une clause d'absence d'événement significativement défavorable). Ces financements des actionnaires historiques s'inscrivent dans le cadre des résolutions « placement privé » ou « augmentation de capital réservées à catégories de personnes » en place. Les parties ont convenu que cet engagement global est subordonné à l'annonce et la mise en œuvre de la stratégie de recherche d'alliance stratégique. A défaut il sera caduc. Les actionnaires historiques ont honoré cet engagement de souscription à hauteur de 20,5 millions d'euros, le solde de l'engagement des actionnaires historiques n'ayant pas été honoré à date malgré les demandes d'AB Science.

**Note 4.4 : Rémunération des dirigeants**Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société

Monsieur Alain MOUSSY, Président Directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a

également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, détaillés ci-dessous.

Instrument	Date d'assemblée	Date d'attribution	Date d'expiration	Conditions d'exercice restant à satisfaire	Prix d'exercice unitaire (€)	Nb d'actions par instrument	Titres attribués non exercés
AGAP - B1	09/12/2015	16/12/2015	01/01/2029	Oui	0,00	100	24 734
AGAP - B3	28/06/2017	28/12/2017	01/01/2029	Oui	0,00	100	5 589
AGAP - B4	31/08/2020	01/09/2020	01/01/2029	Oui	0,00	100	2 706
AGAP - B'	30/06/2023	28/09/2023	28/09/2032	Oui	0,00	100	8 708
BCE2007-A	21/12/2007	17/06/2008	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	906
BCE2007-B	21/12/2007	16/12/2008	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	288
BCE2008-A	26/12/2008	13/01/2009	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	235
BCE2008-B	26/12/2008	26/02/2013	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	147
BCE2008-C	26/12/2008	19/11/2009	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	123
BCE2010-A	31/12/2009	03/02/2010	31/12/2027	Non	12,28	1	28 784
BCE2012	30/03/2012	30/08/2012	31/12/2027	Oui	12,50	1	1 902 792
BCE2013	30/03/2012	22/04/2013	31/12/2027	Oui	18,74	1	25 580
BSA2010-BIS	28/06/2016	19/12/2016	31/12/2027	Non	15,61	1	332 000

Par ailleurs, Monsieur Alain MOUSSY dispose de 332.000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1.617.614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015. Les membres du Conseil d'administration autres que le Président bénéficient de rémunération sous forme de jetons de présence et/ou de BSA, au choix de l'administrateur.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président Directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés.

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

## ○ Rémunérations acquises au titre de l'exercice

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
<b>Alain MOUSSY, Président Directeur général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	622	625
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	4
<b>Total</b>	<b>622</b>	<b>629</b>

## ○ Rémunérations versées au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2023	
<b>Alain MOUSSY, Président Directeur général</b>	Montants attribués*	Montants versés**	Montants attribués*	Montants versés***
Rémunération fixe	321	321	321	321
Rémunération variable annuelle	291	161	293	163
Rémunération variable pluriannuelle	-	-		
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-		
Avantages en nature	10	10	11	11
<b>Total</b>	<b>622</b>	<b>492</b>	<b>625</b>	<b>495</b>

(\*) : au titre de l'exercice. (\*\*): au titre de l'exercice : 332 et au titre des exercices antérieurs : 163

(\*\*\*) : au titre de l'exercice : 331 et au titre des exercices antérieurs : 161

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, AB Science, Alain Moussy et des actionnaires minoritaires historiques d'AB Science ont été signataires d'un *term-sheet* de restructuration financière portant pour l'essentiel sur (i) la mise en place de la nouvelle stratégie d'AB Science, (ii) le financement d'AB Science et (iii) la restructuration de la dette obligataire d'AB Science et des actions de préférence de catégorie C émises par AB Science. Cet accord a fait l'objet d'une présentation détaillée aux termes d'un communiqué de presse publié par AB Science le 21 avril 2023.

Outre cet accord, figurent ci-dessous les conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours (et au-delà) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- contrat de travail de Monsieur Alain Moussy, Président Directeur Général ;
- convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy à la Société ;
- promesse de vente entre la Société et Monsieur Alain Moussy aux termes de laquelle Monsieur Alain Moussy s'engage à céder à la Société, pour un euro symbolique, l'intégralité de ses Actions D3 si AB Science n'a pas obtenue d'AMM ADPD2 avant la Date d'Echéance (tels que ces termes sont définis dans les statuts), ou en cas de *bad leaver*.

Enfin, deux nouvelles conventions réglementées ont été conclues par AB Science postérieurement à la clôture de l'exercice 2023. Le Conseil d'administration en date du 28 mars 2024 a en effet approuvé la conclusion par AB Science, avec la société Ear Disorder Ventures (une société présidée par Alain Moussy et détenue par la société AMY SAS et Christian Auclair, co-fondateur d'AB Science), (i) d'une convention de prestation de services et (ii) d'une convention relative à la concession, par AB Science d'une licence dite « *ear disorder* ». Ces conventions ont été effectivement signées le 7 avril 2024.

L'accord de licence, de long terme (15 ans), porte sur des éléments de propriété intellectuelle pour des développements *early stage* dans le traitement de pathologies de l'oreille interne. Il porte notamment sur le brevet n° EP 20 306 455.5 intitulé « *Pharmaceutical composition for treatment of inner ear or neurological disorders through local administration in the tympanic area* ». AB Science sera rémunérée par des *royalties* au titre de ce contrat, conformes à la pratique de marché (3% en cas d'exploitation directe et 7% en cas d'exploitation indirect).

La convention de prestation de services a pour objet de définir les modalités (notamment financières) selon lesquelles AB Science réalisera pour Ear Disorder Ventures des services administratifs, de recherche et développement et réglementaires. La convention est conclue pour une durée indéterminée (avec résiliation par l'une ou l'autre des parties

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

avec un préavis d'un mois). Les services prestés par AB Science seront facturés *at cost* avec une marge de 15%.

Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2023 au titre de leurs mandats.

S'agissant des administrateurs et des censeurs, outre les BSA attribués à certains d'entre eux précédemment, ceux-ci ont eu le choix de bénéficier de jetons de présence ou de bons de souscription d'actions. Tous les administrateurs ont préféré souscrire à des bons de souscription d'actions plutôt que de

se voir verser des jetons de présence. Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables au prix de 2,30 euros par bon de souscription d'actions et le nombre varie en fonction du niveau d'assiduité de chaque administrateur au cours des séances du Conseil d'administration tenues en 2023.

Administrateurs	Nombre de bons de souscription d'actions attribués
Patrick MOUSSY	3.000
Cécile DE GUILLEBON	3.000
Catherine JOHNSTON-ROUSSILLON	3.000
Guillemette LATSCHA	3.000
Renaud SASSI	3.000
<b>Total</b>	<b>15.000</b>

**Note 4.5 : Impôts sur les bénéfices**Déficits fiscaux

Sur le plan fiscal, la société ab science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1<sup>er</sup> exercice clos en 2001.

Situation actuelle

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2022:	339.767.761 €
Déficit 2023 :	16.165.137 €
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2023 :	355.932.898 €

**Note 4.6 : Consolidation**

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS

**Note 4.7 : Tableau des filiales et participations**

Filiale	Informations financières (in usd)				
	Valeur nette des titres (€)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue	Résultat de l'exercice au 31/12/2023
AB science LLC	0	250 000	-502 114	100%	37 772

**Note 4.8 : Eléments concernant les entreprises liées et les participations**

Nom de la filiale	Participations (en valeur nette)	Compte courant (en valeur nette)
AB Science LLC	0	0

**Note 4.9 : Informations sur les transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ne sont pas mentionnées car elles concernent d'une part des transactions avec les filiales détenues à 100% et d'autre part des transactions avec les mandataires sociaux de la société qui sont mentionnées dans les comptes consolidés et/ou dans le rapport financier annuel.

**Note 4.10 : Informations sur les échéances des créances et dettes**

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts	51 800	51 800	
Autres immobilisations financières	84 430		84 430
Autres créances clients	248 913	248 913	
Autres créances	16 286 335	12 495 422	3 790 913 (*)
Charges constatées d'avance	684 777	639 017	45 760
Total	17 356 255	13 435 152	3 921 103

(\*) les autres créances à plus d'un an sont relatives au crédit d'impôt recherche (voir note 2.3 de la présente annexe)

Etat des dettes (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 505 397	1 905 604	3 658 443	12 941 350
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	11 069 370	11 069 370		
Autres dettes	5 074 050	5 074 050		
Total	34 648 817	18 049 024	3 658 443	12 941 350

(\*) voir note 2.11 de la présente annexe

**Note 4.11 : Plans d'options de souscriptions d'actions**

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition à la date de clôture.

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	Options attribuées	Options exercées	Options rendues caduques	Options exerçables
31/12/2009	18/03/2010	SO10-A	1	15,61	18/03/2014	31/12/2027	290 000		-174 000	116 000
	14/05/2014	SO-6A	1	11,96	14/05/2018	13/05/2024	116 335	-720	-87 520	28 095
	29/08/2014	SO-6B	1	10,03	29/08/2018	28/08/2024	10 875		-10 000	875
18/06/2013	24/04/2015	SO-6C	1	15,8	24/04/2019	23/04/2025	79 940		-56 030	23 910
	06/10/2015	SO-6D	1	13,01	06/10/2019	05/10/2025	15 550		-6 550	9 000
	28/04/2016	SO-6E	1	17,29	28/04/2020	27/04/2026	110 640		-79 630	31 010
28/06/2016	30/04/2018	SO-7A	1	12,65	30/04/2022	29/04/2028	53 000		-26 000	27 000
	06/12/2018	SO-9A	1	12	06/12/2022	06/12/2028	25 120		-13 400	11 720
29/06/2018	20/05/2019	SO2019-A	1	12	31/07/2019	31/12/2024	274 000			274 000
	10/07/2019	SO2019-B	1	12	31/07/2019	31/12/2024	59 000			59 000
28/06/2019	17/02/2020	SO2020-A	1	12,65	17/02/2024	17/02/2030	65 000		-28 000	37 000
31/08/2020	01/09/2020	SO2020-B	1	12,65	01/09/2024	30/08/2030	143 650		-61 270	82 380
	28/09/2021	SO2021-A	1	13	28/09/2025	27/09/2031	138 000		-63 000	75 000
30/06/2021	28/04/2022	SO-2022A	1	12,65	28/04/2026	27/04/2032	5 000			5 000
	19/07/2023	SO-2023A	1	5,0	19/07/2027	18/07/2033	5 000			5 000
	28/09/2023	SO-2023B	1	3,0	28/09/2027	27/09/2033	70 900			70 900
	28/09/2023	SO-2023B2	1	3,0	28/09/2025	27/09/2033	6 000			6 000
30/06/2023	28/09/2023	SO-2023B2	1	3,0	28/09/2027	27/09/2033	6 000			6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	1	3,0	28/09/2023	27/09/2033	6 000			6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	1	3,0	28/09/2024	27/09/2033	6 000			6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	1	3,0	28/09/2026	27/09/2033	6 000			6 000
<b>Total</b>							<b>1 492 010</b>	<b>-720</b>	<b>-605 400</b>	<b>885 890</b>

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

Les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont des salariés d'AB Science. Les SO2019-A et les SO2019-B sont associés à des conditions de présence et de

performance. Les autres plans sont uniquement associés à des conditions de présence.

#### Note 4.12 : Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions attribués par la société et en vigueur au 31 décembre 2023 sont décrits dans le tableau figurant ci-après.

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables	
26/12/2008		BSA4	1	7,68	13/01/2009	31/12/2027	85 000			85 000	
30/03/2012	30/08/2012	BSA7	1	12,5	30/08/2012	31/12/2027	76 112			76 112	
	24/03/2013	BSA8	1	17,98	25/05/2013	31/12/2027	15 285			15 285	
		BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2015	29/08/2024	37 336		-25 666	11 670	
		BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2016	29/08/2024	9 336			9 336	
	29/08/2014	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2017	29/08/2024	9 332			9 332	
		BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2018	29/08/2024	9 332		-2 333	6 999	
		BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2019	29/08/2024	9 332		-2 333	6 999	
		BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2020	29/08/2024	9 332		-2 333	6 999	
27/06/2014	01/11/2014	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	31/12/2027	1 647 024			1 647 024	
		BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2016	31/08/2025	2 334			2 334	
		BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2016	01/09/2025	14 000		-14 000	0	
		BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2017	31/08/2025	2 334			2 334	
		31/08/2015	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2018	31/08/2025	2 333			2 333
			BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2019	31/08/2025	2 333			2 333
			BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2020	31/08/2025	2 333		-2 333	0
	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2021	31/08/2025	2 333		-2 333	0		
28/06/2016	19/12/2016	BSA2010-BIS	1	15,61	19/12/2016	31/12/2027	332 000			332 000	
	30/08/2016	BSA_2016-A	1	13,3	30/08/2017	30/08/2026	14 000		-11 666	2 334	
09/12/2016	09/12/2016	BSA Conversion	1	10	09/12/2016	01/01/2026	60 000			60 000	
	29/01/2018	BSA JPL	1	12	29/01/2018	29/01/2028	100 000	-10 946	-80 000	9 054	
		BSA MD	1	12	29/01/2018	29/01/2028	100 000	-10 946	-80 000	9 054	
		BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2019	30/04/2028	2 334			2 334	
28/06/2017		BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2020	30/04/2028	2 334			2 334	
		BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2021	30/04/2028	2 333			2 333	
		30/04/2018	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2022	30/04/2028	2 333		-2 333	0
			BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2023	30/04/2028	2 333		-2 333	0
			BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2024	30/04/2028	2 333		-2 333	0
		BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2019	26/09/2028	2 334			2 334	
		BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2020	26/09/2028	2 334			2 334	
		BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2021	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2022	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2023	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
29/06/2018	26/09/2018	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2024	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2019	26/09/2028	2 334			2 334	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2020	26/09/2028	2 334			2 334	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2021	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2022	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2023	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2024	26/09/2028	2 333		-2 333	0	
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2025	26/09/2028	2 333		-2 333	0	

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
		BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2024	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	29/04/2019	BSA 2019B1	1	12	29/04/2019	31/10/2022	100 000		-100 000	0
		BSA 2019B2	1	12	29/04/2019	31/10/2028	100 000			100 000
28/06/2019	17/08/2019	BSA PP 0819	0,5	5,5	17/08/2019	17/08/2024	2 463 054	-1 440 392		1 022 662
31/08/2020	28/10/2020	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	90 000			90 000
	04/03/2021	BSA GP	1	0,01	28/04/2021	30/04/2026	21 845	-21 845		0
16/12/2020	20/12/2020	BSA TR2020	1	12,65	28/04/2021	20/12/2030	30 000			30 000
		BSA 2021-A	1	12	28/09/2021	31/12/2024	1 000 000			1 000 000
	28/09/2021	BSA QN2	1	12,25	28/09/2021	31/12/2024	800 000			800 000
		BSA QN3	1	0,01	28/09/2021	31/12/2024	100 000	-80 000		20 000
30/06/2021		BSA CA2021	1	12,65	03/02/2023	03/02/2032	1 398			1 398
	03/02/2022	BSA CA2021	1	12,65	03/02/2023	03/02/2032	2 796			2 796
		BSA CA2021	1	12,65	03/02/2023	03/02/2032	1 864			1 864
		BSA CA2021	1	12,65	03/02/2023	03/02/2032	932			932
	27/02/2022	BSA (OCABSA)	1	12,65	31/12/2030	31/12/2030	50 000			50 000
29/06/2022	03/11/2022	BSA BEI-TRA	1	8,61	03/11/2022	02/12/2037	126 050			126 050
	26/12/2022	BSA BEI-TRB	1	14	26/12/2022	02/12/2037	115 830			115 830
	28/04/2023	BSA CA2022	1	9	28/04/2023	27/04/2033	15 000			15 000
	21/04/2023	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	2 608 686			2 608 686
		BSA Com	1	0,01	20/07/2023	20/07/2028	4 500	-4 500		0
		BSA Com	1	0,01	20/10/2023	20/07/2028	4 500	-4 500		0
		BSA Com	1	0,01	20/01/2024	20/07/2028	4 500			4 500
		BSA Com	1	0,01	20/04/2024	20/07/2028	4 500			4 500
		BSA Com	1	0,01	20/07/2024	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/10/2024	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/01/2025	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/04/2025	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/07/2025	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/10/2025	20/07/2028	2 250			2 250
30/06/2023	19/07/2023	BSA Com	1	0,01	20/01/2026	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/04/2026	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/07/2026	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/10/2026	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/01/2027	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/04/2027	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/07/2027	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/10/2027	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/01/2028	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA Com	1	0,01	20/04/2028	20/07/2028	2 250			2 250
		BSA ADPC	1	0,01	26/09/2023	20/07/2024	140 474	-140 474		0
		BSA ADPC	1	0,01	26/06/2023	20/07/2024	30 312	-30 312		0
		BSA ADPC	1	0,01	13/09/2023	20/07/2024	350 000			350 000
		<b>Total</b>							<b>10 785 662</b>	<b>-1 743 915</b>

L'assemblée générale mixte du 26 décembre 2008 a décidé l'émission de 85 bons de souscription d'actions autonomes

(dits « BSA4 ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1 000 actions

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 7 680 euros, incluant une prime d'émission de 7 670 euros. A la date de clôture, les 85 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

- Le Conseil d'administration du 30 août 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 76.112 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,50 euros, incluant une prime d'émission de 12,49 euros.
- Le conseil d'administration du 24 mars 2013 a décidé d'émettre et d'attribuer 15.285 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 17,98 euros, incluant une prime d'émission de 17,97 euros. A la date de clôture, les 15.285 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

- Le Conseil d'administration du 29 août 2014 a décidé d'émettre et d'attribuer 84.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 10,03 euros, incluant une prime d'émission de 10,02 euros. Les 84.000 BSA ont été alloués et souscrits. 32.665 ont été rendus caducs. A la date de clôture, le solde des BSA est de 51.335.
- Le Conseil d'administration du 1er novembre 2014 a décidé d'émettre et attribuer 1.647.024 bons de souscriptions d'actions remboursables pour un prix d'émission unitaire de 0,16 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros. A la date de clôture, les 1.647.024 BSAR ont été alloués et souscrits. Les principales caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :

- o La souscription des BSAR est soumise à la signature d'un pacte de concert aux assemblées générales de la Société avec l'actionnaire majoritaire actuel (AMY SAS et Alain MOUSSY) et à la signature d'un engagement de conservation jusqu'au 30 août 2034 des actions issues des BSAR.

- o Le prix de souscription unitaire est égal à la moyenne sur Euronext Paris du cours des trente dernières séances de bourse précédant la date du 31 octobre 2014, soit 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros.
- o Les BSAR ne seront pas exerçables tant que la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant la date d'exercice est inférieure à 30 euros.
- o Les BSAR devront être exercés si la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant ladite date est supérieure à 50 euros.

- Le Conseil d'administration du 31 août 2015 a décidé d'émettre et d'attribuer 28.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 14,41 euros, incluant une prime d'émission de 14,40 euros. 14.000 BSA ont été rendus caducs. A la date de clôture, le solde est donc de 9.334 BSA.

L'assemblée générale du 28 juin 2016 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

- Le Conseil d'administration du 30 août 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 14.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 13,30 euros, incluant une prime d'émission de 13,29 euros. Les 14.000 BSA ont été alloués et souscrits. 11.666 BSA ont été rendus caducs. A la date de clôture, le solde est donc de 2.334 BSA.
- Le Conseil d'administration du 19 décembre 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 332.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,61 euros, incluant une prime d'émission de 15,60 euros. A la date de clôture, les 332.000 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 9 décembre 2016 a décidé de modifier des termes et conditions des obligations convertibles souscrites par les fonds JP SPC 3 Valor Biotech II, JP SPC 3 Valor Biotech III, JP SPC 5 Valor Biotech IV et JP SPC 3 Obo FGP Private Equity le 31 mai 2013, 28 mai 2013, 28 mai 2013 et 5 juin 2013, respectivement et d'autoriser la conversion des obligations convertibles en actions de préférence, en BSA Conversion, en BSA capitalisé et en BSA nominal. Ainsi 60.000 BSA conversion ont été créés et

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

permettront de souscrire, du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros.

L'assemblée générale du 28 juin 2017 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

- Le Conseil d'administration du 29 janvier 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 200.000 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,05 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12 euros, incluant une prime d'émission de 11,99 euros. Ces BSA ont été attribués respectivement à la société JPL Pharma Consulting (100.000 BSA) et à la société MD Consulting, (100.000 BSA) conformément aux contrats de prestations de services conclus en janvier 2018 avec ces sociétés. Suite à la non-réalisation d'une partie des objectifs, 160.000 BSA ont été rendus caducs en 2020 et 21.892 BSA ont été exercés. A la date de clôture, le solde est donc de 18.108 BSA.
- Le Conseil d'administration du 30 avril 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 14.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. 6.999 ont été rendus caducs. A la date de clôture, le solde est donc de 7.001 BSA.

L'assemblée générale du 29 juin 2018 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ainsi :

- Le Conseil d'administration du 26 septembre 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer 28.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. Les 28.000 BSA ont été alloués et souscrits. 18.664 BSA ont été rendus caducs. A la date de clôture, le solde est donc de 9.336 BSA.
- Le Conseil d'administration du 29 avril 2019 a décidé d'émettre et d'attribuer 200.000 de bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12 euros, incluant une prime d'émission de 11,99 euros. La totalité de ces BSA a été allouée et souscrite. Ces BSA ont été émis au profit de la société KPLM. 100.000 BSA ont été

rendu caducs. Le solde des 100.000 BSA est exerçable dans les conditions suivantes :

- L'exercice de 10.000 BSA sera conditionné à l'obtention d'un brevet par AB Science de sa technologie d'immunothérapie basée sur un vecteur viral au plus tard le 29 avril 2028 ;
- L'exercice de 90.000 BSA sera conditionné à la valorisation d'un brevet par AB Science de sa technologie d'immunothérapie basée sur un vecteur viral au plus tard le 29 avril 2028, selon les modalités suivantes : 10.000 BSA2019-B deviendront exerçables pour chaque versement d'un million d'euros perçu par AB Science pour la valorisation de sa technologie d'immunothérapie basée sur un vecteur viral.

L'assemblée générale du 28 juin 2019 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ainsi :

- Le Conseil d'administration du 17 août 2019 a décidé d'émettre et d'attribuer 2.463.054 bons de souscription d'actions autonomes. Ces bons de souscription d'actions confèrent le droit de souscrire à une action sur exercice de 2 bons de souscription d'actions pour un prix d'exercice de 5,5 euros par actions. En 2020 et 2021, 1.440.392 BSA ont été exercés. A la date de clôture, le solde est donc de 1.022.662 bons de souscription d'actions autonomes.

L'assemblée générale du 31 août 2020 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

- Le Conseil d'administration du 27 octobre 2020 a décidé le principe de l'émission d'obligations convertibles en actions auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (les « OCABSA ») et délégué sa compétence au Président Directeur Général en vue de l'émission desdites OCABSA. 90.000 BSA ont été créés par décision Président Directeur Général en date du 28 octobre 2020, et intégralement souscrits, principalement par des fonds d'investissement. Chaque BSA confère à son porteur le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. A la date de clôture, le solde de ces BSA est de 90.000.
- Le Conseil d'administration du 4 mars 2021 a décidé d'émettre et d'attribuer 21.845 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de un euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 0,01 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en mars 2021 en faveur d'un apporteur d'affaires, Grégory PEPIN. Les 21.845 BSA ont été intégralement exercés en 2023. A la date de clôture, le solde de ces BSA est de 0.

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

L'assemblée générale du 16 décembre 2020 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le Conseil d'administration du 20 décembre 2020 a décidé d'émettre et d'attribuer 30.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en décembre 2020 en faveur des porteurs d'actions C et conformément aux dispositions du protocole en faveur du fonds Infinity Obo FGP Capital Private Equity. A la date de clôture, les 30.000 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 30 juin 2021 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

- Le Conseil d'administration du 28 septembre 2021 a décidé d'émettre et d'attribuer :
  - o 800.000 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,25 euros, incluant une prime d'émission de 12,24 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en septembre 2021 et souscrits en novembre 2021 par la société Quercegen, dans le cadre d'un projet de collaboration visant à évaluer le développement clinique de la combinaison du masitinib avec les composés de la société Quercegen et au lieu et place des BSA émis par le Conseil d'administration du 29 octobre 2020. A la date de clôture, la totalité de ces BSA a été allouée et souscrite.
  - o 100.000 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,25 euros, incluant une prime d'émission de 12,24 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en septembre 2021 et souscrits en novembre 2021 par la société Quercegen, dans le cadre d'un projet de collaboration visant à évaluer le développement clinique de la combinaison du masitinib avec les composés de la société Quercegen et au lieu et place des BSA émis par le Conseil d'administration du 29 octobre 2020. A la date de clôture, le solde de ces BSA est de 20.000.
    - o bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,03641 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12 euros, incluant une prime d'émission de 11,99 euros. Ces bons de souscriptions d'actions

ont été émis en septembre 2021 et souscrits en novembre 2021 par la société AMY au lieu et place des BSA émis par le Conseil d'administration du 29 avril 2019. L'exercice de ces BSA est conditionné à l'enregistrement du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique sur la base de la seule étude pivot AB10015. Cet enregistrement pourra être conditionnel ou non, devra intervenir dans les 18 mois suivants la souscription de ces BSA et devra être accordé par une autorité de santé reconnue, soit dans un pays d'Europe (y compris la Suisse et la Grande-Bretagne), soit dans un pays d'Amérique du Nord. A la date de clôture, la totalité de ces BSA a été allouée et souscrite.

- Le Conseil d'administration du 3 février 2022 a décidé d'émettre et d'attribuer 6.990 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. A la date de clôture, les 6.990 BSA ont été alloués et souscrits.
- Le Conseil d'administration du 27 février 2022 a décidé le principe de l'émission d'obligations convertibles en actions auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (les « OCABSA ») et délégué sa compétence au Président Directeur Général en vue de l'émission desdites OCABSA. Le président Directeur Général a décidé en date du 3 mars 2022 l'émission de 50.000 OCABSA. Chaque BSA confère à son porteur le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. A la date de clôture, les 50.000 BSA ont ainsi été créés et intégralement souscrits.
- L'assemblée générale du 29 juin 2022 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
- Le Conseil d'administration du 3 novembre 2022 a décidé d'émettre et d'attribuer 126.050 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 8,61 euros, incluant une prime d'émission de 8,60 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis au profit de la banque européenne d'investissement dans la cadre du tirage de la première tranche d'un prêt de 12

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

millions d'euros A la date de clôture, les 126.050 BSA ont été alloués et souscrits.

- Le Conseil d'administration du 26 décembre 2022 a décidé d'émettre et d'attribuer 115.830 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 14,00 euros, incluant une prime d'émission de 13,99 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis au profit de la banque européenne d'investissement dans la cadre du tirage de la seconde tranche d'un prêt de 12 millions d'euros A la date de clôture, les 115.830 BSA ont été alloués et souscrits.
- Le Conseil d'administration du 21 avril 2023 a décidé d'émettre et d'attribuer 2.608.686 bons de souscription d'actions autonomes. Ces bons de souscription d'actions confèrent le droit de souscrire à une action sur exercice de 2 bons de souscription d'actions pour un prix d'exercice de 8,63 euros par actions. A la date de clôture, les 2.608.686 BSA ont été alloués et souscrits.
- Le Conseil d'administration du 28 avril 2023 a décidé d'émettre et d'attribuer 15.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 9 euros, incluant une prime d'émission de 8,99 euros. A la date de clôture, les 15.000 BSA ont été alloués et souscrits.
- L'assemblée générale du 30 juin 2023 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil

d'administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

- Le Conseil d'administration du 19 juillet 2023 a décidé d'émettre et d'attribuer :
  - 54.000 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 0,01 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis et souscrits. Ces bons de souscriptions d'actions deviendront progressivement exerçables comme suit : 1ère année, 4.500 bons de souscriptions d'actions pourront être exercés trimestriellement, de la 2ème année à la 5ème année 2.250 bons de souscription pourront être exercés trimestriellement. A la date de clôture, 9.500 bons de souscription d'actions ont été exercés. Le solde est donc de 44.500 BSA.
  - 520.786 bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 0,01 euros. Ces bons de souscriptions ont été émis en juillet 2023 et souscrits en septembre et octobre 2023. A la date de la clôture, 170.786 bons de souscription ont été exercés. Le solde est donc de 350.000 BSA.

Les bons de souscription d'actions attribués par la société, en vigueur au 31 décembre 2023 par bénéficiaires sont décrits dans les tableaux ci-après.

## BSA souscrits par les administrateurs :

Bénéficiaire	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
Bihl, Béatrice	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2019	26/09/2028	2 334			2 334
	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2020	26/09/2028	2 334			2 334
	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2021	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2022	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2023	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2018 B	1	12,65	26/09/2024	26/09/2028	2 333		-2 333	0
Blondel, Christine	BSA_2016-A	1	13,3	30/08/2017	30/08/2026	14 000		-11 666	2 334
Costantini, Dominique	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2015	29/08/2024	14 000		-11 666	2 334
Kinet, Jean-Pierre	BSA4	1	7,68	13/01/2009	31/12/2027	85 000			85 000
	BSA7	1	12,5	30/08/2012	31/12/2027	76 112			76 112
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2015	29/08/2024	2 334			2 334
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2016	29/08/2024	2 334			2 334
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2017	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2018	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2019	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2020	29/08/2024	2 333			2 333
Mourey, Emmaunuelle	BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2019	26/09/2028	2 334			2 334

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

Bénéficiaire	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
Moussy, Patrick	BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2020	26/09/2028	2 334			2 334
	BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2021	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2022	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2023	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2018-A	1	12,65	26/09/2024	26/09/2028	2 333		-2 333	0
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2015	29/08/2024	2 334			2 334
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2016	29/08/2024	2 334			2 334
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2017	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2018	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2019	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2020	29/08/2024	2 333			2 333
	O'Neill, Matthieu	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2015	29/08/2024	2 334		
BSA_2014-A		1	10,03	29/08/2016	29/08/2024	2 334			2 334
BSA_2014-A		1	10,03	29/08/2017	29/08/2024	2 333			2 333
BSA_2014-A		1	10,03	29/08/2018	29/08/2024	2 333			2 333
Placet, Christine	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2016	01/09/2025	14 000		-14 000	0
	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2016	31/08/2025	2 334			2 334
	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2017	31/08/2025	2 334			2 334
	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2018	31/08/2025	2 333			2 333
Reverdin, Brigitte	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2019	31/08/2025	2 333			2 333
	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2020	31/08/2025	2 333		-2 333	0
	BSA_2014-B	1	14,41	01/09/2021	31/08/2025	2 333		-2 333	0
	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2019	30/04/2028	2 334			2 334
Riez, Nathalie	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2020	30/04/2028	2 334			2 334
	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2021	30/04/2028	2 333			2 333
	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2022	30/04/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2023	30/04/2028	2 333		-2 333	0
	BSA 2017-A	1	12,65	30/04/2024	30/04/2028	2 333		-2 333	0
SAS Sixto	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2015	29/08/2024	2 334			2 334
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2016	29/08/2024	2 334			2 334
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2017	29/08/2024	2 333			2 333
	BSA_2014-A	1	10,03	29/08/2018	29/08/2024	2 333		-2 333	0
<b>Total</b>					<b>315 112</b>	<b>0</b>	<b>-74 660</b>	<b>240 452</b>	

## BSA souscrits par les dirigeants ou leurs affiliés :

Bénéficiaire	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
AMY SAS	BSA 2021-A	1	12	28/09/2021	31/12/2024	1 000 000			1 000 000
MOUSSY, Alain	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	29/08/2024	1 617 614			1 617 614
MOUSSY, Alain	BSA2010-BIS	1	15,61	19/12/2016	31/12/2027	332 000			332 000
<b>Total</b>						<b>2 949 614</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 949 614</b>

## BSA souscrits par des tiers :

Bénéficiaire	Titre	Nb d'actions par titre	Prix Exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
Alper	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	43 478			43 478

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

Bénéficiaire	Titre	Nb d'actions par titre	Prix Exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
Ariane Wealth Management SA	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	52 173			52 173
	BSA PP 0819	0,5	5,50	17/08/2019	17/08/2024	886 699	-886 698		1
Aurore Invest	BSA PP 0819	0,5	5,50	17/08/2019	31/12/2027	98 522			98 522
	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	52 173			52 173
BEI	BSA BEI-TRA	1	8,61	03/11/2022	02/12/2037	126 050			126 050
	BSA BEI-TRB	1	14,00	26/12/2022	02/12/2037	115 830			115 830
Benjahad, Abdellah	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	31/12/2027	5 882			5 882
Bonhôte & Cie Nominee	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	34 782			34 782
Delttec Bank and Trust LTD	BSA PP 0819	0,5	5,50	17/08/2019	31/12/2027	679 803	-479 802		200 001
EOS Management LTD	BSA Conversion	1	10,00	09/12/2016	31/12/2027				37 387
EOS Management LTD	BSA ADPC	1	0,01	26/06/2023	20/07/2024	30 312	-30 312		0
EOS Management LTD	BSA ADPC	1	0,01	26/09/2023	20/07/2024	140 474	-140 474		0
FGP Capital Private Equity	BSA Conversion	1	10,00	09/12/2016	31/12/2027	7 280			7 280
FGP Capital Private Equity II	BSA TR2020	1	12,65	28/04/2021	20/12/2030	30 000			30 000
FGP Protective Opportunity Master	BSA PP 0819	0,5	5,50	17/08/2019	31/12/2027	724 138			724 138
FGP Protective Opportunity Master	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	20 000			20 000
Financière Poulain SA	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	17 391			17 391
Germidis, Angelos	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	3 478			3 478
Giorgiutti, Philippe	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	31/12/2027	5 882			5 882
Guy, Laurent	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	31/12/2027	5 882			5 882
Hades FGP Protective Opportunity Master Fund SPC	BSA ADPC	1	0,01	13/09/2023	20/07/2024	350 000			350 000
Hades FGP Protective Opportunity Master Fund SPC obo FGP Protective Opportunity Master Fund SP	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	315 833			315 833
Hades Multi Strategy SP	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	4 000			4 000
Hesperus Investment Holding inc	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	46 956			46 956
JPL Pharma consulting	BSA JPL	1	12,00	29/01/2018	29/01/2028	100 000	-10 946	-80 000	9 054
JTC Limited	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	78 260			78 260
KPLM	BSA 2019B2	1	12,00	29/04/2019	31/10/2028	100 000			100 000
Letard, Sebastien	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	31/12/2027	5 882			5 882
Llùitem Investments	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	139 130			139 130
Mamiés, Arnaud de	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	1 739			1 739
Marian, Jean-Claude	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	10 000			10 000
Marian, Jean-Claude	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	173 913			173 913
MD consulting	BSA MD	1	12,00	29/01/2018	29/01/2028	100 000	-10 946	-80 000	9 054
Moobeam SA	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	43 478			43 478
NJB Investments Ltd.	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	34 000			34 000
Pépin, Grégory	BSA8	1	17,98	25/05/2013	31/12/2027	15 285			15 285
Pépin, Grégory	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	2 000			2 000
Pépin, Grégory	BSA GP	1	0,01	28/04/2021	30/04/2026	21 845			21 845
Pépin, Grégory	BSA GP	1	0,01	28/04/2021	30/04/2026		-21 845		-21 845
Pépin, Grégory	BSA (OCABSA)	1	12,65	07/03/2022	31/12/2030	50 000			50 000
Pépin, Grégory	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	796 250			796 250
Quercegen	BSA QN	1	11,00	18/12/2017	18/12/2027				

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

Bénéficiaire	Titre	Nb d'actions par titre	Prix Exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSA attribués	BSA exercés	BSA rendus caduques	BSA exerçables
Quercegen	BSA QN-2	1	11,00	29/10/2020	31/12/2022				
Quercegen	BSA QN2	1	12,25	28/09/2021	31/12/2024	800 000			800 000
Quercegen	BSA QN3	1	0,01	28/09/2021	31/12/2024	100 000	-80 000		20 000
Schoch, Bruno	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	3 826			3 826
Shield Capital Fund SPC obo Hades Multi Strategy SP	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	132 114			132 114
Smart Air SA	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	121 739			621 539
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/07/2023	20/07/2028	4 500	-4 500		0
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/10/2023	20/07/2028	4 500	-4 500		0
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/01/2024	20/07/2028	4 500			4 500
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/04/2024	20/07/2028	4 500			4 500
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/07/2024	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/10/2024	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/01/2025	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/04/2025	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/07/2025	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/10/2025	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/01/2026	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/04/2026	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/07/2026	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/10/2026	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/01/2027	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/04/2027	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/07/2027	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/10/2027	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/01/2028	20/07/2028	2 250			2 250
Stéphane Lerdermann	BSA Com	1	0,01	20/04/2028	20/07/2028	2 250			2 250
Sully Patrimoine gestion	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	34 782			34 782
Thévenet, Clement	BSA PP 0423	0,5	8,63	01/01/2025	31/12/2030	17 391			17 391
Timur Kemal	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	7 000			7 000
Turci, Stéphanie	BSAR_2014II	1	8,92	01/11/2014	31/12/2027	5 882			5 882
Umarxhon Tohtabaev	BSA (OCABSA)	1	12,65	28/10/2020	31/12/2027	13 000			13 000
Valor Biotech II	BSA Conversion	1	10,00	09/12/2016	31/12/2027	8 979			8 979
Valor Biotech II	BSA ADPC	1	0,01	26/06/2023	20/07/2024				
Valor Biotech II	BSA ADPC	1	0,01	26/09/2023	20/07/2024				
Valor Biotech III	BSA Conversion	1	10,00	09/12/2016	31/12/2027	6 354			6 354

Total

**Note 4.13 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise**

Les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises attribués par la Société et en vigueur au 31 décembre 2023 sont décrits dans le tableau figurant ci-après.

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSPCE attribués	BSPCE exercés	BSPCE rendus caduques	BSPCE exerçables
21/12/2007	17/06/2008	BCE2007-A	1 000	7 680	17/06/2008	31/12/2027	1 191	-114		1 077

## AB SCIENCE – Rapport Financier 2023

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSPCE attribués	BSPCE exercés	BSPCE rendus caduques	BSPCE exerçables
21/12/2007	16/12/2008	BCE2007-B	1 000	7 680	16/12/2008	31/12/2027	379	-82		297
26/12/2008	13/01/2009	BCE2008-A	1 000	7 680	13/01/2009	31/12/2027	86			86
26/12/2008	13/01/2009	BCE2008-A	1 000	7 680	19/11/2009	31/12/2027	235			235
26/12/2008	19/11/2009	BCE2008-C	1 000	7 680	19/11/2009	31/12/2027	62			62
26/12/2008	19/11/2009	BCE2008-C	1 000	7 680	26/02/2013	31/12/2027	123			123
26/12/2008	14/12/2010	BCE2008-D	1 000	12 280	14/12/2010	31/12/2027	15		-5	10
26/12/2008	26/02/2013	BCE2008-B	1 000	7 680	26/02/2013	31/12/2027	330	-65	-45	220
31/12/2009	03/02/2010	BCE2010-A	1	12,28	03/02/2010	31/12/2027	72 588			72 588
30/03/2012	30/08/2012	BCE2012	1	12,5	30/08/2012	31/12/2027	3 158 636		-81 108	3 077 528
30/03/2012	22/04/2013	BCE2013	1	18,74	22/04/2013	31/12/2027	40 554			40 554
<b>Total</b>							<b>3 274 199</b>	<b>-261</b>	<b>-81 158</b>	<b>3 192 780</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2008 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission ultérieure, en une ou plusieurs fois, de 851 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BCE 2008 »), chacun d'eux donnant droit à la souscription de 1 000 actions nouvelles ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro, pour un prix d'exercice par BCE de 7 680 euros, ou tout prix de souscription d'une action de la Société retenu à l'occasion d'émission d'actions qui serait intervenue postérieurement au 26 décembre 2008. Au 31 décembre 2015, 50 BCE ont été rendus caducs, 65 BCE ont été exercés et 736 BCE restent alloués et souscrits.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission ultérieure, en une ou plusieurs fois, de 72.588 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BCE 2010 »), chacun d'eux donnant

droit à la souscription d'une action nouvelle ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro, pour un prix d'exercice par BCE de 12,28 euros, incluant une prime d'émission de 12,27 euros. Au 31 décembre 2011, 72.588 BCE ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission ultérieure, en une ou plusieurs fois, de 3.158.635 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, chacun d'eux donnant droit à la souscription d'une action nouvelle ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro. Au 31 décembre 2015, 81.108 BCE 2012 ont été rendus caducs et 3.118.082 BCE ont été alloués et souscrits répartis en 3.077.528 BCE 2012 et 40.554 BCE 2013. Les BCE 2012 et les BCE 2013 ont les mêmes caractéristiques à l'exception du prix d'exercice (12,50 euros pour les BCE 2012 et 18,74 euros pour les BCE 2013) et sont les suivantes.

#### Note 4.14 : Actions de préférence gratuites

Les actions de préférence gratuites attribuées par la Société et en vigueur au 31 décembre 2022 sont décrites dans le tableau figurant ci-après.

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Date départ d'exercice	Date d'expiration	AGAP attribuées	AGAP rendues caduques	AGAP exerçables
09/12/2015	16/12/2015	AGAP - B1	100	01/01/2025	01/01/2029	33 999	-248	33 751
09/12/2015	16/12/2015	AGAP - B2	100	01/01/2025	01/01/2029	205	-25	180
28/06/2017	28/12/2017	AGAP - B3	100	01/01/2025	01/01/2029	7 550	-23	7 527
31/08/2020	01/09/2020	AGAP - B4	100	01/01/2025	01/01/2029	3 687	-11	3 676
30/06/2023	28/09/2023	AGAP - B'	100	A réalisation des conditions	28/09/2033	12 560	0	0
<b>Total</b>						<b>58 001</b>	<b>-307</b>	<b>45 134</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2015 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission d'actions de préférence gratuites. Ainsi le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 a décidé d'attribuer gratuitement 33.999 actions de

préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro, convertibles en un maximum de 3.399.900 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société. Le nombre d'actions définitivement attribuées est de 33.751 actions de

**AB SCIENCE – Rapport Financier 2023**

préférence gratuites par le Conseil d'administration du 19 décembre 2016 et de 180 actions de préférence gratuites par le Conseil d'administration du 28 décembre 2017.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2017 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission d'actions de préférence gratuites. Ainsi le Conseil d'administration du 28 décembre 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 7.550 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro, convertibles en un maximum de 755.000 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société. Le nombre d'actions définitivement attribuées par le Conseil d'administration du 23 janvier 2019 est de 7.527 actions de préférence gratuites.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2020 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission d'actions de préférence gratuites. Ainsi le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 3.687 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro, convertibles en un maximum de 368.700 actions ordinaires

existantes ou à émettre de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société. Le nombre d'actions définitivement attribuées par le Conseil d'administration du 28 septembre 2021 est de 3.676 actions de préférence gratuites.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2023 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission d'actions de préférence gratuites (Actions B') dont les termes et les conditions sont définis dans les statuts de la Société. Ainsi le Conseil d'administration du 28 septembre 2023 a décidé d'attribuer gratuitement 12.560 Actions B' d'une valeur nominale de 0,01 euro au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société. Il est précisé que cette attribution gratuite a été réalisée sous la stricte condition résolutoire de l'approbation, à l'occasion de la prochaine assemblée générale d'AB Science, d'une résolution visant à insérer dans les termes et conditions des Actions B' un mécanisme de convertibilité des Actions B' en actions ordinaires pouvant aller jusqu'à 1:100 selon l'évolution du cours de bourse d'AB Science (comparable à celui existant d'ores et déjà s'agissant des Actions B).

**Note 4.15 : Actions à bons de souscription d'actions**

2.463.054 actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) ont été émises le 26 août 2019 au prix de 4,06 euros. Chaque ABSA est composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions (BSA). Les BSA pourront permettre la souscription de 1.241.527 actions nouvelles supplémentaires au prix d'exercice de 5,5 euros.

Les BSA sont exerçables jusqu'au 17 août 2024. Ils ne sont pas cotés sur Euronext Paris.

Au 31 décembre 2023, 1.440.392 bons de souscription ont été exercés et ont donné lieu à l'émission de 720.196 actions nouvelles.

**Note 4.16 : Passif éventuel**

Pour le CIR2019 (remboursé dans son intégralité en 2020), la Société a reçu en décembre 2023 de l'Administration fiscale une proposition de rectification pour un montant de 1.086 milliers d'euros (hors intérêts de retard), à la suite d'une expertise du MESR. La Société confirme que la somme de 117 milliers d'euros n'est pas éligible et a provisionné ce

montant, et la Société conteste de cette proposition de rectification pour la différence, soit 969 milliers d'euros. Toute rectification définitive ou condamnation de la Société sur le CIR2019 pourrait avoir un impact défavorable sur la trésorerie de la Société.